

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2947

28 octobre 2015

### SOMMAIRE

Aberdeen Global Services S.A. ....	141424	Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel S.à r.l. ....	141449
Aberdeen Shopping 1 S.à r.l. ....	141421	Blue Chip Investments Partners SCSp ....	141450
AB Foods Luxembourg S.à r.l. ....	141451	BMO Real Estate Partners S.à r.l. ....	141446
ACcompany ....	141424	Brasserie 1535 Sàrl ....	141454
ADME SCSp ....	141443	Brockhaus Private Equity Management (Lu- xembourg) S.à r.l. ....	141455
Aeroscan S.à r.l. ....	141425	By Lentz S.A. ....	141410
Aeroscan S.à r.l. ....	141427	Caspienne ....	141449
Aeroscan S.à r.l. ....	141435	Centuria Capital Villes Vertes (C2V2) S.à r.l. .....	141423
A.G.E Investissements S.A. ....	141417	CR-Kehlen ....	141422
Albert & Partner S.A. ....	141444	Darluss S.à r.l. ....	141416
Aldgate Lender S.à r.l. ....	141421	DHC Luxembourg V S.à r.l. ....	141421
Alerina S.à r.l. ....	141422	DHCT II Luxembourg S.à r.l. ....	141424
Alexis S.A. SPF ....	141443	Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l. .....	141418
Alliance Laundry Holding S.à r.l. ....	141411	Energy Invest Holding S.A. ....	141455
Almana ....	141444	Equinocse Sàrl ....	141419
A.M. Concept S.A. ....	141418	Euroports Holdings S.à r.l. ....	141417
A.M. Concept S.A. ....	141419	F&C Reit Asset Management S.à r.l. ....	141446
A. Menarini Participations Internationales S.A. ....	141416	Icepearl S.à.r.l. ....	141425
Ampea S.A. ....	141423	Kustermann (Balanstrasse) S.à r.l. ....	141427
Aries GNH Holdings S.à r.l. ....	141423	Kustermann (Rosenheimer) S.à r.l. ....	141435
Arleen S.A. ....	141448	Novator Telecom Finland S.à r.l. ....	141450
Artillery Investments S.à r.l. ....	141425	Oaklet S.A. ....	141444
A & S S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliai ....	141410	responsAbility BOP Investments S.C.A. SI- CAR ....	141410
A & S S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliai ....	141411	Sanogreen S.à.r.l. ....	141456
Banque Degroof Luxembourg S.A. ....	141455		
Beaulieu Properties SA ....	141446		
Best Fortune S.à r.l. ....	141448		
Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l. ....	141449		

**responsAbility BOP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.074.

—  
EXTRAIT

Il convient de prendre note que ResponsAbility BOP Investments SCA SICAR a renouvelé le 5 août 2015 KPMG Luxembourg S.à r.l. comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151892/13.

(150166759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**A & S S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.216.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2012.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg,

Monsieur Sven SORENSEN, domicilié au Bramley Cottage, GB-7HY GL20

Kemerton, Near Tewkesbury et la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

A & S S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Référence de publication: 2015151893/17.

(150166701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**By Lentz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 95.779.

—  
*Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31/07/15*

Révocations

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur et délégué à la gestion journalière Monsieur Patrick LAHR, de révoquer avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur et administrateur délégué la société Car Avenue Sàrl, et également de révoquer avec effet immédiat Monsieur Patrick Bailly de son mandat d'administrateur.

Nominations

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée de 6 ans (soit le 31/07/2021) aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Stéphane Bailly, né le 12 mars 1973 à Metz, demeurant à L-3396 Roeser, 10 rue de l'Alzette. L'assemblée générale décide également de nommer pour une durée de 6 ans (soir le 31/07/2021) aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué Madame Anna Clémence Poelmann, née le 6 février 1966 à Hilversum, demeurant à L-1254 Luxembourg, 6 rue Marguerite de Brabant. Enfin, l'assemblée décide de nommer pour une durée de 6 ans (soir le 31/07/2021) à la fonction d'administrateur, la société par actions simplifiée de droit français, SCB SAS, établie et ayant son siège social à F-57070 Metz, 201 rue du Général Metman, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Metz sous le numéro METZ TI 950 463 448 avec désignation de Monsieur Stéphane Bailly, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette représentant permanent.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015151987/24.

(150166951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**A & S S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.216.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

A&S S.A., société de gestion de patrimoine familial «SFF»

Référence de publication: 2015151894/15.

(150166928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Alliance Laundry Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.025.

In the year two thousand and fifteen on the first day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of ALLIANCE LAUNDRY HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.025 and having a share capital of nineteen thousand euros (EUR 19,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on July 6, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 1836 on September 30, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been lastly modified on 31 October 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, published in the Mémorial number 3652 on 2 December 2014.

THERE APPEARED:

ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at Shepard Street, P.O. Box 990, Ripon, WI 54971-0990, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2870394 (the Sole Partner),

represented by Peggy Simon, notary's clerk, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Suppression of the two (2) classes of alphabet shares in the share capital of the Company, being the class A shares and the class B shares, and reclassification of the existing five hundred thirty-two (532) class A shares and two hundred twenty-eight (228) class B shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into seven hundred sixty (760) ordinary shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each;

2. Amendment and restatement of articles 5, 6, 12, 15 and 16 of the articles of association of the Company;

3. Appointment of a new class A manager of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following sole resolution:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to suppress the two (2) classes of alphabet shares in the share capital of the Company, being the class A shares and the class B shares, and to reclassify the existing five hundred thirty-two (532) class A shares and two hundred twenty-eight (228) class B shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into seven hundred sixty (760) ordinary shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to amend and restate articles 5, 6, 12, 15 and 16 of the Articles which shall henceforth read as follow:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand Euro (EUR 19,000), represented by seven hundred sixty (760) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law."

**" Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

6.4. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.5. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law."

**" Art. 12. Form - Quorum - Majority.**

12.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

12.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

12.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital."

**" Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The partners shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the general meeting of partners must resolve to distribute the interim dividends; and taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the partners must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board."

**" Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company."

*Third resolution*

The Sole Partner resolves to appoint Mr. Maurice PEREIRA-SALGUEIRO, born on 29 December 1967 at Neufchâteau (France), residing professionally at Bâtiment Serenity - Block C - 2<sup>nd</sup> Floor, 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, as new class A manager of the Company with effect as of 7 September 2015 (the Effective Date) for an indefinite period.

As a result of the foregoing, the board of managers of the Company will be composed as follows on the Effective Date:

- Harald Thul, class A manager;
- Maurice Pereira-Salgueiro, class A manager;
- Jeffrey Evans Thoms, class B manager;
- Bruce Philip Rounds, class B manager; and
- Michael Donald Schoeb, class B manager.

*Fourth resolution*

The Sole Partner resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the reclassification of the existing shares in the register of partners of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junlingster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le premier jour de septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junlingster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ALLIANCE LAUNDRY HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.025 et disposant d'un capital social de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 6 juillet 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1836 le 30 septembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 octobre 2014 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3652 le 2 décembre 2014.

**A COMPARU:**

ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, dont le siège social se situe Shepard Street, P.O. Box 990, Ripon, WI 54971-0990, USA, et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2870394 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression des deux (2) classes de parts sociales alphabétiques dans le capital social de la Société, soit les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B, et reclassification des cinq cent trente-deux (532) parts sociales de classe A et des deux cent vingt-huit (228) parts sociales de classe B existantes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Modification et refonte des articles 5, 6, 12, 15 et 16 des statuts de la Société;

3. Nomination d'un nouveau gérant de classe A de la Société; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer les deux (2) classes de parts sociales alphabétiques dans le capital social de la Société, soit les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B, et de reclassifier les cinq cent trente-deux (532) parts sociales de classe A et des deux cent vingt-huit (228) parts sociales de classe B existantes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler les articles 5, 6, 12, 15 et 16 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à dix-neuf mille euros (EUR 19.000), représenté par sept cent soixante (760) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts et conformément à la Loi.»

##### **« Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi, où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.»

##### **« Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

12.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.3. Toutefois, les résolutions pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises qu'à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.»

##### **« Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société si le Conseil en fait la demande.»

#### « Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du ou des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux associés proportionnellement à leur détention de parts sociales dans la Société.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer M. Maurice PEREIRE-SALGUEIRO, né le 29 décembre 1967 à Neufchâteau (France), dont l'adresse professionnelle se situe Bâtiment Serenity - Bloc C - 2<sup>ème</sup> étage, 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de nouveau gérant de classe A avec effet au 7 septembre 2015 (la Date d'Effet) pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se composera à la Date d'Effet de la manière suivante:

- Harald Thul, gérant de classe A;
- Maurice Pereira-Salgueiro, gérant de classe A;
- Jeffrey Evans Thoms, gérant de classe B;
- Bruce Philip Rounds, gérant de classe B; et
- Michael Donald Schoeb, gérant de classe B.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé d'Intertrust Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société au reclassement des parts sociales existantes dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152680/255.

(150168166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 26 juin 2014 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Monsieur Luca BRUNORI,

Monsieur Jean-Paul CAPELLINI et

Monsieur Giovanni d'AUBERT

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI, résidant professionnellement à 50131 Florence (Italie), Via dei Sette Santi 4, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

*Pour A. Menarini Participations Internationales S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015151897/21.

(150166723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Darluss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 193.434.

*Extrait du 21 Juillet 2015*

- La société anonyme CARINI SOCIETA FIDUCIARIA DI AMMINISTRAZIONE E REVISIONE PER AZIONI, ayant son siège social au 68, Foro Buonoparte, I-20121 Milan ( Italie) et immatriculée auprès du Registro Imprese sous le numéro d'immatriculation MI-752122, cède au cessionnaire, Monsieur Daniele RIVA né le 25 mars 1976 à Milan (Italie), demeurant au 7, avenue Saint Roman, MC-98000 Monaco, 99 (quatre-vingt-dix-neufs) parts sociales de la société DARLUSS S.à r.l., ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 193.434.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées à compter de ce jour avec tous les droits y attachés.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 Septembre 2015*

Les associés prennent note de la démission d'un gérant, à compter du 31 Août 2015, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, gérant, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

et décident de nommer, à compter de ce jour, un nouveau gérant, à savoir:

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, gérant, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Son mandat est à durée indéterminée.

Conformément à l'article 11 des statuts, les associés décident d'instaurer deux catégories de gérants au sein du conseil de gérance existant.

Par conséquent, les associés décident de nommer un gérant de catégorie A et deux gérants de catégorie B, à savoir:

- Monsieur Daniele RIVA, gérant de catégorie A, né le 25 mars 1976 à Milan (Italie), demeurant au 7, avenue Saint Roman, MC-98000 Monaco.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, gérant de catégorie B, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

- Monsieur Claude ZIMMER, gérant de catégorie B, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Référence de publication: 2015152070/33.

(150167043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**A.G.E Investissements S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.311.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du lundi 27 juillet 2015 et d'une résolution du Conseil d'administration du même jour, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- *Administrateurs:*

\* Madame Bénédicte Mayolle, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 2 ans.

\* Monsieur Patrice Mayolle, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 2 ans.

- *Administrateur délégué*

\* Monsieur Patrice Mayolle, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur délégué de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 2 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015151898/21.

(150167380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg B 117.473.

—  
EXTRAIT

Par les résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 Septembre 2015 les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la résignation de Monsieur Livio Fenati en tant que gérant de la Société, avec effet du 17 July 2015; et
- de nommer Monsieur Francesco Nale, né le 26 janvier 1977 à Bussolengo, Italie, demeurant professionnellement à 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société, avec effet du 10 Septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Le soussigné atteste par la présente que les gérants suivants ont changé d'adresse professionnelle:

- Monsieur Mark Crosbie, de 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris à 15 Sackville Street, London W1S 3DJ Royaume-Uni;
- Monsieur Guillaume Friedel, de 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris à 15 Sackville Street, London W1S 3DJ Royaume-Uni.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Monsieur Mark Crosbie, demeurant professionnellement à 15 Sackville Street, London W1S 3DJ Royaume-Uni;
- Monsieur Guillaume Friedel, demeurant professionnellement à 15 Sackville Street, London W1S 3DJ Royaume-Uni;
- Monsieur Francesco Nale, demeurant professionnellement à 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, Royaume-Uni;
- Monsieur Brian Baker, demeurant professionnellement à 99 Bishopsgate, London EC2M 3XD, Royaume-Uni;
- Monsieur Jonathon Sellar, demeurant professionnellement à 99 Bishopsgate, London EC2M 3XD, Royaume-Uni;
- Monsieur Ian Harding, with professional address at 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, United Kingdom.

Le soussigné atteste par la présente que les associées suivants ont changé d'adresse:

- Antin Infrastructure Luxembourg IV S.à r.l. de 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- AEIF LH Sub 06 S.à r.l., de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, à 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015152110/33.

(150167485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**A.M. Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 51.102.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2015*

*Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale constate l'expiration des mandats d'administrateur de Madame Karine EHRMINGER, Monsieur Angel CASCHERA et Monsieur Alain EHRMINGER.

L'assemblée générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs et constate que le conseil d'administration de la société se compose actuellement comme suit:

- la société à responsabilité limitée, Harry & Cie, avec siège social 39, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.615, représentée son représentant permanent Madame Sarah DE SA, née le 10 avril 1989 à Thionville en France et domiciliée au 39, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-Sur-Alzette, gérante unique,

- Monsieur Alain EHRMINGER, né le 8 mars 1950 à Garches, demeurant à F-57570 CATTENOM, 2, Allée de la libération; et

- Madame Karine EHRMINGER, née le 28 mars 1979 à Thionville, demeurant à F-57570 CATTENOM, 2, Allée de la libération

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

*Administrateur délégué*

L'Assemblée Générale constate l'expiration du mandat d'administrateur délégué de Monsieur Alain EHRMINGER.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Karine EHRMINGER, née le 28 mars 1979 à Thionville, demeurant à F-57570 CATTENOM, 2, Allée de la libération aux fonctions d'administrateur délégué, avec effet immédiat.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Référence de publication: 2015151899/29.

(150166856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.821.676,70.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.584.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 septembre 2015*

En date du 10 septembre 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Doron Moshe, né le 3 août 1970 en Israël, demeurant professionnellement au 7 Mota Gur St., Petach Tikva 4952801 Israël, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 10 septembre 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- Ron Hadassi
- Doron Moshe

*Gérants B:*

- Giuseppe Di Modica
- intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Mr. Ron Hadassi, gérant A de la Société, demeurant professionnellement au 7 Mota Gur St., Petach Tikva 4952801 Israël.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015152085/25.

(150167389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**A.M. Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.102.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2015*

*Commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale constate l'expiration du mandat du commissaire aux comptes en 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat la société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l. avec siège social 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Référence de publication: 2015151900/15.

(150166856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Equinocse Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.535,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.855.

—  
L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SEPT SEPTEMBRE.

Pardevant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «EQUINOCSE Sàrl», ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 143.855, ayant un capital social de quatorze mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 14.535,-) représentée par quatorze mille cinq cent trente-cinq (14.535) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

constituée sous la dénomination de Tower 5 S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 162 du 24 janvier 2009, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 10 décembre 2008, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, prénommé, publié au Mémorial C numéro 330 du 14 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de EQUINOX S.A., ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 77.581, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société; Autorisation au Liquidateur de procéder, à sa seule discrétion, au paiement en numéraire ou en nature des avances du boni de liquidation, à l'Actionnaire unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.
4. Décharge aux gérants et au réviseur d'entreprises agréée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

E) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris l'unaniment les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer EQUINOX S.A. ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B77.581, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des avoirs nets de la société à l'actionnaire unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28799. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015152795/93.

(150168061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 Juin 2015, il est décidé de nommée Ernst & Young S.A., avec adressé a 7 Rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, RCSL B47.771, en leur fonction de réviseur d'entreprise de la Société pour une durée d'une année, jusqu'aux prochaines résolutions de l'associé unique qui se tiendront en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2015151901/15.

(150166789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Aldgate Lender S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.685.

—  
*Cession de parts sociales*

En date du 20 juillet 2015, la société Europa Plus SCA SIF, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.662, a transféré 550000 parts sociales de catégorie B, détenues dans la Société

à la société Armat Group S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.840.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ALDGATE LENDER S.à r.l.

Référence de publication: 2015151909/17.

(150167534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.861.533,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 11 septembre 2015, qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabian Sires en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 19 août 2015;  
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 11 septembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

\* Monsieur Cédric B. Stebel, gérant;

\* Monsieur Graeme Stening, gérant; et

\* Monsieur Fabrice Mas, gérant.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015152076/22.

(150167473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Alerina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8138 Bridel, 31, allée St. Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 167.105.

---

Par la présente, la société ALERINA SARL fait part du changement d'adresse du gérant Monsieur BIGARD Jérôme. La nouvelle adresse se situe à L-1725 Luxembourg, 26B, rue Henri VII.

*Pour la société ALERINA SARL*

Référence de publication: 2015151910/10.

(150166946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**CR-Kehlen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 12, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.912.

---

L'an deux mille quinze, le neuf septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "CR-Cie S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B163.640, ici représentée par

Monsieur Romain PÜTZ, agissant en sa qualité de gérant technique, pouvant valablement engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante déclare, suite aux cessions de parts sociales détaillées ci-dessous, être la seule associée de la société à responsabilité limitée "CR-Kehlen S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 59, Route de Luxembourg, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 437 du 1 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150.912.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante constate que l'intégralité des parts sociales détenues jusqu'alors par Monsieur Romain PÜTZ et Madame Carine BORDI ont été cédées à la société à responsabilité limitée "CR-Cie S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B163.640, laquelle devient dès lors seule associée.

La cessionnaire déclare expressément considérer ces cessions comme dûment significées à la société et déclare accepter lesdites cessions.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-8140 Bridel, 59, Route de Luxembourg à L-8283 Kehlen, 12, Rue de Nospelt et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Kehlen.»

Le second alinéa reste inchangé.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R.Pütz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152754/44.

(150167807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Ampea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.325.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 9 septembre 2015*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Actionnaire unique ratifie la nomination de Monsieur Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guillaume Scroccaro avec effet au 22 juin 2015.

*Pour Ampea S.A.*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015151914/15.

(150166719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Aries GNH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 760.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.911.

Par acte notaire du 31 juillet 2015, M. Jeremy ROBSON a cédé les 475.000 A parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société Aries GNH Parent S.à r.l., immatriculée sous le n° B 198922 auprès du R.C.S. Luxembourg et ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg par un apport en nature.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015151920/13.

(150166718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Centuria Capital Villes Vertes (C2V2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.940,00.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 141.074.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale décide:

- D'accepter la démission de Mme. Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> Août 1979 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en tant que Gérant avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de Melle Radia Taddart, née le 17 novembre 1985 à Epinal (France), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en tant que Gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- D'accepter la nomination de M. Cyril Guinet, né le 24 décembre 1978 à Boulogne-Billancourt (France), résidant professionnellement au 92, avenue des champs Elysées, F-75008 Paris, en tant que Gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'Assemblée prend note de la fin du mandat de Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris (France) ayant son adresse professionnelle au 5016, Sheikh Zayed Road, Shangri-La Building, Dubai (Emirats Arabes Unis), en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

*Pour Centuria Capital Villes Vertes S.à r.l. (C2V2)*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015152026/26.

(150166807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

—  
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration en date du 09 Juillet 2015, et suivant l'approbation de la CSSF, il a été décidé de l'élection de Michael Determann en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016 (adresse professionnelle: Bettinastrasse 53-55 60325 Francfort) avec date d'effet 07 Septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2015.

Soraya Hashimzai.

Référence de publication: 2015151923/13.

(150166742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**ACcompany, Société Anonyme.**

Siège social: L-4987 Sanem, 7, Coin du Lohr.

R.C.S. Luxembourg B 67.645.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2015*

*- Conseil d'Administration*

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué est renouvelé pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

\* Serge Thill, indépendant, 7, Coin du Lohr, L-4987 Sanem

\* Marco Caldana, employé privé, 17, rue Ernest Beres, L-1232 Howald

\* Tessy Thill, psychologue, 51, rue Henri Marichal, B-1050 Bruxelles

*- Commissaire aux Comptes*

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2021

\* Claire-Anne Defay, employée privée, 7, Coin du Lohr, L-4987 Sanem

Certifié sincère et conforme

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Référence de publication: 2015151924/19.

(150166883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.599.379,05.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.365.

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 11 septembre 2015, qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Fabian Sires en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 19 août 2015;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat au 11 septembre 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Fabrice Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

\* Monsieur Cedric Stebel, gérant;

\* Monsieur Graeme Stening, gérant; et

\* Monsieur Fabrice Mas, gérant.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015152077/22.

(150167472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Aeroscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4393 Pontpierre, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.452.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérante technique de la sàrl Aeroscan, dont le RC est B83 452, à compter du 31 juillet 2015.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Florence LOUIS.

Référence de publication: 2015151931/10.

(150167413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Artillery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Icepearl S.à.r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.347.

In the year two thousand and fifteen, on the second of September,

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

DPK Real Estate Services Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Companies House under number 8533505, having its registered office at 22, Westminster Palace Gardens, Artillery Row, London SW1 P1RR, United Kingdom,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on August 28, 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Icepearl S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 198347 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 June 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2308 on 28 August 2015. The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital, declares having waived any notice requirement requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the Company's name to "Artillery Investments S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Artillery Investments S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

*Third resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to amend the financial year of the Company, with immediate effect, which shall henceforth begin on 1 December of each year and shall end on 30 November of the following year.

As a result of the above change, the current financial year of the Company, which began on 30 June 2015 shall end on 30 November 2015 and the next financial year shall begin on 1 December 2015 and will end on 30 November 2016.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le deux septembre,

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

DPK Real Estate Services Limited, une limited company, ayant son siège social au 22, Westminster Palace Gardens, Artillery Row, London SW1 P1RR, United Kingdom, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 8533505,

dûment représentée par Mme Mélanie Muller, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le 28 août 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Icepearl S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198347 et constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2308 du 28 août 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Artillery Investments S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Artillery Investments S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique de la Société décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

En conséquence du changement ci-dessus, l'exercice social en cours de la Société, qui a commencé le 30 juin 2015 se terminera le 30 novembre 2015 et l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et s'achèvera le 30 novembre 2016.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 septembre 2015. 2LAC/2015/20191. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152875/98.

(150167621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Aeroscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4393 Pontpierre, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.452.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant administratif de la sarl Aeroscan, dont le RC est B83 452, à compter du 31 Juillet 2015.

Saint-Julien/Metz, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Christophe SCHILTZ.

Référence de publication: 2015151932/10.

(150167413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Kustermann (Balanstrasse) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.893.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kustermann Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in course of registration with the RCS Luxembourg.

The founder is here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Kustermann (Balanstrasse) S.à r.l."

**Art. 3.** The objects of the Company are to invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security. The Company may also invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

The Company may also:

- obtain loans, convertible into equity instruments or not, or any other form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes, bonds and other debt instruments or debt securities, convertible into equity instruments or not, or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies (as defined hereafter) and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

- enter into agreements, including, but not limited to:

- underwriting agreements, marketing agreements, real estate management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

- bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

## Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

## Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Kustermann Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Kustermann (Balanstrasse) S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration

- Mrs Anne Delord with professional address at 43, Avenue J-F Kennedy 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg;
- Mr Bruno Bagnouls with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Ian Gear with professional address at 10, New Burlington Street, 6<sup>th</sup> floor, W1S 3BE London, United Kingdom;

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, Rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt et un août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Kustermann Holdings S.à r.l., une société constituée suivant le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au R.C.S.Luxembourg,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Kustermann (Balanstrasse) S.à r.l."

**Art. 3.** Les objets de la Société sont d'investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés. La Société peut également investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi.

La Société peut également:

- conclure des emprunts, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou tout autre forme de moyen de crédit et réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou par tout autre moyen;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion immobilière, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente et tout autre contrat de services;

- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties.

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Kustermann Holdings S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

- Madame Anne Delord avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Bruno Bagnouls avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Ian Gear avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, 6<sup>ème</sup> étage, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, Rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 août 2015. 2LAC/2015/19552. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152909/422.

(150167607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Aeroscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4393 Pontpierre, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.452.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérante de la sarl Aeroscan, dont le RC est B83 452, à compter du 31 juillet 2015.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

ANCIAUX-LOUIS Florence.

Référence de publication: 2015151933/10.

(150167413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Kustermann (Rosenheimer) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.891.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kustermann Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in course of registration with the RCS Luxembourg;

The founder is here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company), which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Kustermann (Rosenheimer) S.à r.l.".

**Art. 3.** The objects of the Company are to invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security. The Company may also invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants

and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

The Company may also:

- obtain loans, convertible into equity instruments or not, or any other form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes, bonds and other debt instruments or debt securities, convertible into equity instruments or not, or otherwise;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies (as defined hereafter) and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;
- enter into agreements, including, but not limited to:
  - underwriting agreements, marketing agreements, real estate management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;
  - bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security;
  - advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.  
The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Kustermann Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Kustermann (Rosenheimer) S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

- Mrs Anne Delord with professional address at 43, Avenue J-F Kennedy 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg;

- Mr Bruno Bagnouls with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Ian Gear with professional address at 10, New Burlington Street, 6<sup>th</sup> floor, W1S 3BE London, United Kingdom.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, Rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et un août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Kustermann Holdings S.à r.l., une société constituée suivant le droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au RCS Luxembourg;

Ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit.

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Kustermann (Rosenheimer) S.à r.l."

**Art. 3.** Les objets de la Société sont d'investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés. La Société peut également investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi.

La Société peut également:

- conclure des emprunts, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou tout autre forme de moyen de crédit et réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou par tout autre moyen;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion immobilière, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente et tout autre contrat de services;

- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties.

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Kustermann Holdings S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

- Madame Anne Delord avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Bruno Bagnouls avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Ian Gear avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, 6<sup>ème</sup> étage, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, Rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 août 2015. 2LAC/2015/19554. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152910/422.

(150167606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Alexis S.A. SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.318.

L'assemblée générale tenue en date du 21 août 2015 accepte la décision prise par l'administrateur en date du 24 mars 2015, concernant la ratification de Monsieur Alfred GUETTI, domicilié professionnellement au 8A, rue de Messancy, L-4962 CLEMENCY, avec effet au 31 mars 2015, en tant qu'administrateur unique en remplacement de Monsieur Martin RUTLEDGE, démissionnaire au 31 mars 2015.

Le mandat de l'administrateur unique s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

*Pour: ALEXIS S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015151939/17.

(150166763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**ADME SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.907.

*Extrait du 7 septembre 2015 de la convention de société en commandite (la «convention») de GRAIN SCSp, société en commandite spéciale*

**1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux.** MEAD S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 22.06.2015 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré sous le numéro B197786 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).

**2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.**

(I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «ADME SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

**3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature.** L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. - sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

**4. Date de commencement et durée de la société.** La société est établie à partir du 7 septembre 2015, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015152671/37.

(150167862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Almana, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 197.191.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 25 août 2015:*

1. Il est pris acte de la démission de Madame PELLETIER Delphine de ses fonctions d'administrateur de la société.
2. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Madame GAUFFRE Marie-Pierre, née le 16 septembre 1971 à Raon L'Etape (France) et domiciliée professionnellement 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.  
Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015151940/14.

(150167188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Oaklet S.A., Société Anonyme,  
(anc. Albert & Partner S.A.).**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.262.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den einundzwanzigsten August,  
Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Albert & Partner S.A." mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 7, Grand Rue, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 159.262, gegründet gemäß notariellen Urkunde des instrumentierenden Notars, am 14. Februar 2011, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1102 vom 25. Mai 2011.

Die Versammlung beginnt um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Cheryl GESCHWIND, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Frau Marina MULLER, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Klaudius SOSNIK, Geschäftsführer, wohnhaft in D-65193 Wiesbaden, Friedrich-Otto-Straße 2.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Dass die gegenwärtige Sitzung folgende Tagesordnung hat:

*Tagesordnung:*

1. Namensänderung der Gesellschaft in „Oaklet S.A.“ und darauffolgende Abänderung von Artikel 1 der Gesellschafts-satzung;
2. Kapitalerhöhung um einen Betrag von fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000,-) um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), auf hundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) zu erhöhen durch die Ausgabe von fünfund-siebzigttausend (75.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie;
3. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien;

4. Darauf folgende Abänderung von Artikel 5 (1) der Gesellschaftssatzung;
5. Abänderung von Artikel 10 (3) der Gesellschaftssatzung;
6. Umänderung des Vertretungsrechtes der Verwaltungsratsmitglieder und darauf folgende Abänderung von Artikel 22 der Gesellschaftssatzung;
7. Verschiedenes.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste notiert sind; diese Anwesenheitsliste, nach Unterzeichnung durch die anwesenden Aktionären, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Vorstandsmitglieder, wird der vorliegenden Akte angelegt und mitsamt dieser hinterlegt.

Ebenfalls anliegend zu dieser Urkunde, bleiben die vorliegenden Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche ne varietur durch die Erschienenen unterschrieben wurden.

III.- Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Aktienkapital vereint, ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftsnamen in „Oaklet S.A.“ umzubenennen und schlussfolgernd Artikel 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1. Firma.** Es besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Firma „Oaklet S.A.“ (die „Gesellschaft“).“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), auf hundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) zu erhöhen durch die Ausgabe von fünfundsiebzigtausend (75.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Sämtliche fünfundsiebzigtausend (75.000) neue Aktien wurden gezeichnet durch den alleinigen Aktionär, Oaklet GmbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-60325 Frankfurt-am-Main, Bettinastr. 61, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main, unter der Nummer HRB 77985,

hier vertreten durch Herrn Klaudius SOSNIK, Geschäftsführer, wohnhaft in D-65193 Wiesbaden, Friedrich-Otto-Straße 2,

gemäß einer Vollmacht ausgestellt in am 20. August 2015, welche dieser Urkunde anliegend bleibt.

Alle fünfundsiebzigtausend (75.000) neuen Aktien wurden voll in bar eingezahlt; sodass die Summe von fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000,-) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

#### *Dritter Beschluss*

Folgend des vorangehenden Beschlusses, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 (1) der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5. Aktienkapital.**

(1) Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) aufgeteilt in einhundertfünfundzwanzigtausend (125.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).“

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, aufgrund eines materiellen Fehlers, den zweiten Satz von Artikel 10 (3) wie folgt abzuändern:

„ **Art. 10. Ladung der Hauptversammlung der Aktionäre.**

(3) zweiter Satz: Handelt es sich bei diesem Tag um einen gesetzlichen Feiertag, so ist die Jahreshauptversammlung der Aktionäre am darauffolgenden abzuhalten.“

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Vertretungsrecht der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft umzuändern und schlussfolgernd Artikel 22 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 22. Geschäfte mit Dritten.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes rechtskräftig vertreten.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. GESCHWIND, M. MULLER, K. SOSNIK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 25 août 2015. 1LAC / 2015 / 27031. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152642/94.

(150168064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Beaulieu Properties SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.887.

—  
EXTRAIT

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Alexis Kamarowsky, président du conseil d'administration de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Gerd Joseph Hermann Otte, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Michael Tapajoz Henning Schröder-Castendyck, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015

Le nouveau siège social du Commissaire aux Comptes de la Société est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2015.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015151956/20.

(150166712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**BMO Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. F&C Reit Asset Management S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.180.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month August,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

F&C REIT ASSET MANAGEMENT LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, United Kingdom, with registration number OC338377 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal on 27 August 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of F&C Reit Asset Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.180, incorporated

by a deed of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, of 26 August 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2274, page 109113 on 17 September 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended several time and for the last time by a deed of the undersigned notary of 30 October 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3746, page 179797 on December 5<sup>th</sup>, 2014.

The capital is set at one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000), divided into One Hundred Thousand (100,000) share quotas of One Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "BMO Real Estate Partners S.à r.l." and therefore decides to amend article 4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will have the name “BMO Real Estate Partners S.à r.l.”

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.d.

**Suite la version française:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

F&C ASSET MANAGEMENT LLP, un limited liability partnership constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5, Wigmore Street, Londres W1U 1PB, Royaume Uni, enregistré sous le numéro d'enregistrement OC338377 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée F&C REIT Asset Management S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.180.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par l'acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2274, page 109113 du 17 septembre 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, en date du 30 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3746, page 179797 le 5 décembre 2014.

Que le capital social de la société s'élève à cent mille Livres Sterling (GBP 100.000.-), représenté par Cent Mille (100.000) parts sociales d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.,

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en «BMO Real Estate Partners S.à r.l.» et par conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la Société de la façon suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination «BMO Real Estate Partners S.à r.l.»

*Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20019. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152809/88.

(150167928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Best Fortune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.004.

1) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 28 août 2015 que Monsieur Paul Chi Fai FAN a démissionné de son poste de gérant avec effet au 29 août 2015;

2) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la société prise en date du 28 août 2015 que Madame Ruth Sin Ling TSIM, avec adresse professionnelle Terminal 4, Container Port Road South, Kwai Chung, Hong Kong, a été nommée gérante pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2015.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151957/13.

(150166751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Arleen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.677.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du vendredi 16 janvier 2015 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur:

\* Monsieur Xavier Guyard, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 5 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015151948/2.

(150167279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.194.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 09 septembre 2015 que:

- Monsieur Oliver Thomas et Monsieur Jean-Christophe Dauphin, gérants de catégorie B, ont démissionné de leur fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 août 2015; et que

- Monsieur Richard March, avec adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et Monsieur Christophe Ponticello, avec adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ont été nommés en qualité de gérants de catégorie B du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel in Europa S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015151958/19.

(150166782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Caspienne, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 5.724.

*Assemblée générale du 10 septembre 2015.*

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire réunissant tous les associés de la société civile immobilière luxembourgeoise «CASPIENNE», ci-après «la Société», constituée par acte sous seing privé en date du 28 août 2015, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 3 août 2015, sous référence L150162218, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro d'immatriculation 5724 et dont le siège est établi au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, que l'article 11 des statuts de la Société a été modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Chaque gérant peut représenter la Société vis-à-vis de tout tiers par sa signature individuelle.

Chaque gérant a expressément la faculté de déléguer valablement à toute personne des pouvoirs de signature particuliers, octroyés en vertu de procurations spéciales bien déterminées.»

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152017/20.

(150167336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.665.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 09 septembre 2015 que:

- Monsieur Oliver Thomas et Monsieur Jean-Christophe Dauphin, gérants de catégorie B, ont démissionné de leur fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 août 2015; et que

- Monsieur Richard March, avec adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et Monsieur Christophe Ponticello, avec adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ont été nommés en qualité de gérants de catégorie B du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Beteiligungsgesellschaft für Pensionsgelder und andere institutionelle Mittel S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015151959/18.

(150166781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**Novator Telecom Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.214.

—  
EXTRAIT

Il résulte des contrats de transfert de parts datés du 12 août 2015 que:

- La société Columbus Trustees S.A. ato The Telco Holdings Trust, ayant son siège social au 7, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, cède 532 de ses parts à Andri Sveinsson, ayant pour adresse le 5 Campden Hill Court, Campden Hill Road, London W8 7HX, United Kingdom.

- Andri Sveinsson, ayant pour adresse le 5 Campden Hill Court, Campden Hill Road, London W8 7HX, United Kingdom, cède la totalité de ses parts, à savoir 532 parts, à la société Columbus Trustees S.A. ato The Wotan Trust, ayant son siège social au 7, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse.

- La société Columbus Trustees S.A. ato The Wotan Trust, ayant son siège social au 7, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse cède la totalité de ses parts, à savoir 532 parts, à la société Vodinberg Trading Ltd., ayant son siège social à Suite 102, Bay Street & Bank Lane, Nassau, The Bahamas.

- La société Columbus Trustees S.A. ato The Telco Holdings Trust, ayant son siège social au 7, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, cède 532 de ses parts à Birgir Mar Ragnarsson, ayant pour adresse le 28 Devonshire Mews West, London W1G 6QF, United Kingdom.

- Birgir Mar Ragnarsson, ayant pour adresse le 28 Devonshire Mews West, London W1G 6QF, United Kingdom, cède la totalité de ses parts, à savoir 532 parts, à la société Columbus Trustees S.A. ato The Frigg Family Trust, ayant son siège social au 7, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse.

- La société Columbus Trustees S.A. ato The Frigg Family Trust, ayant son siège social au 7, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse cède la totalité de ses parts, à savoir 532 parts, à la société Pharma and Global Ltd., ayant son siège social à Suite 102, Bay Street & Bank Lane, Nassau, The Bahamas.

Suite à ces cessions, le capital social de la Société est représenté par 6 500 parts sociales réparties de la manière suivante:

- Telco Holdings Investments Ltd: . . . . .	5436 parts
- Vodinberg Trading Ltd: . . . . .	532 parts
- Pharma and Global Ltd: . . . . .	532 parts
Soit au total: . . . . .	6500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153015/36.

(150167611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

---

**Blue Chip Investments Partners SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 185.721.

Par un avenant au contrat social relatif à la Société, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet au 7 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 septembre 2015.

Blue Chip Investments Partners SCSp

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015151961/14.

(150166836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

---

**AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ABF Overseas Limited, a company validly existing as a private limited company under the laws of England and Wales, with registered office at Weston Centre, 10, Grosvenor Street, London W1K 4QY, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 03313345,

duly represented by Mr. Giuseppe CAFIERO, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given under private seal in on 25 August 2015,

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, is the sole member (the “Sole Member”) of AB Foods Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.457, incorporated pursuant to a deed received by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 October 2002, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1682 on 23 November 2002 and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 July 2012 published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations) under number 2434 on 29 September 2012 (the “Company”).

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as Sole Member of the Company:

*First resolution*

The Sole Member resolves to create a freely distributable reserve account (the “Freely Distributable Reserve”).

*Second resolution*

The Sole Member resolves to cancel the indication of the nominal value of the five million eight hundred seventy-six thousand thirty-two (5,876,032) existing corporate units issued by the Company.

*Third resolution*

The Sole Member resolves to decrease the corporate capital of the Company by an amount of five hundred eighty-seven million five hundred eighty-nine thousand two hundred United States Dollars (USD 587,589,200.-), so as to bring it from its present amount of five hundred eighty-seven million six hundred and three thousand two hundred United States Dollars (USD 587,603,200.-) represented by five million eight hundred seventy-six thousand thirty-two (5,876,032) corporate units without indication of nominal value, to the amount of fourteen thousand United States Dollars (USD 14,000.-) represented by five million eight hundred seventy-six thousand thirty-two (5,876,032) corporate units without indication of nominal value, through the reduction of the par value of all existing corporate units issued by the Company by the amount of five hundred eighty-seven million five hundred eighty-nine thousand two hundred United States Dollars (USD 587,589,200.-) and allocation of such amount of five hundred eighty-seven million five hundred eighty-nine thousand two hundred United States Dollars (USD 587,589,200.-) to the Freely Distributable Reserve.

*Fourth resolution*

The Sole Member resolves (i) to decrease the legal reserve surplus of the Company by an amount of fifty-eight million seven hundred fifty-eight thousand nine hundred twenty United States Dollars (USD 58,758,920.-) in order to bring it to an amount equal to one-tenth of the corporate capital of the Company, being one thousand four hundred United States Dollars (USD 1,400.-) and (ii) to allocate such amount of fifty-eight million seven hundred fifty-eight thousand nine hundred twenty United States Dollars (USD 58,758,920.-) to the Freely Distributable Reserve.

*Fifth resolution*

The Sole Member resolves to transfer three hundred thirty-eight million two hundred four thousand forty-one United States Dollars (USD 338,204,041.-) from the share premium account of the Company to the Freely Distributable Reserve.

*Sixth resolution*

As consequence of the completion of the preceding resolutions, the Sole Member acknowledges that the aggregate amount of the Freely Distributable Reserve is nine hundred eighty-four million five hundred fifty-two thousand one hundred sixty-one United States Dollars (USD 984,552,161.-).

*Seventh resolution*

The sole Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred United States Dollars (USD 500.-), so as to bring it from its present amount of fourteen thousand United States Dollars (USD 14,000.-) represented by five million eight hundred seventy-six thousand thirty-two (5,876,032) corporate units without indication of nominal value, to the amount of fourteen thousand five hundred United States Dollars (USD 14,500.-) represented by five million eight hundred seventy-six thousand thirty-two (5,876,032) corporate units without indication of nominal value, through the allocation of an amount of five hundred United States Dollars (USD 500.-) from the available profits to the share capital of the Company.

Proof of the existence and of the value of the aforesaid different reserves and share premium account has been produced to the undersigned notary through the provision of the annual accounts of the Company dated as of September 15, 2014 duly approved.

*Eighth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company as follows:

“The Company's subscribed share capital is fixed at fourteen thousand five hundred United States Dollars (USD 14,500.-) represented by five million eight hundred seventy-six thousand thirty-two (5,876,032) shares without indication of nominal value.”

*Ninth resolution*

The sole Member resolves to increase the legal reserve of the Company by an amount of fifty United States Dollars (USD 50.-), so as to bring it from its present amount of one thousand four hundred United States Dollars (USD 1,400.-) to the amount of one thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 1,450.-), through the allocation of an amount of fifty United States Dollars (USD 50.-) from the available profits to the legal reserve of the Company.

*Costs*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at four thousand eight hundred Euro.

The amount of five hundred eighty-seven million five hundred eighty-nine thousand two hundred United States Dollars (USD 587,589,200.-) corresponds to the amount of five hundred thirty-one million forty-four thousand six hundred and ten Euro and eighty-seven Eurocent (EUR 531,044,610.87) according to the exchange rate published on XE.COM on August 19<sup>th</sup>, 2015.

The amount of fifty-eight million seven hundred fifty-eight thousand nine hundred twenty United States Dollars (USD 58,758,920.-) corresponds to the amount of fifty-three million one hundred and four thousand one hundred forty-three Euro and forty-six Eurocent (EUR 53,104,143.46) according to the exchange rate published on XE.COM on August 19<sup>th</sup>, 2015.

The amount of three hundred thirty-eight million two hundred four thousand forty-one United States Dollars (USD 338,204,041.-) corresponds to the amount of three hundred and five million six hundred fifty-six thousand three hundred thirty-one Euro seventeen Eurocent (EUR 305,656,331.17) according to the exchange rate published on XE.COM on August 19<sup>th</sup>, 2015.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, such person, represented as here above stated, signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société ABF Overseas Limited, une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée (private limited company) de droit anglais, ayant son siège social à Weston Centre, 10, Grosvenor Street, Londres W1K 4QY, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 03313345,

dûment représentée par Maître Giuseppe CAFIERO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société AB Foods Luxembourg S.à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 89.457, constituée selon acte reçu par Maître Joseph EL-VINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1682 du 23 novembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentant le 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2434 du 29 septembre 2012 (la «Société»).

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de créer un compte de réserve librement distribuable (la «Réserve Librement Distribuable»).

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des cinq millions huit cent soixante-seize mille trente-deux (5.876.032) parts sociales existantes émises par la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 587.589.200,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-sept millions six cent trois mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 587.603.200,-) représenté par cinq millions huit cent soixante-seize mille trente-deux (5.876.032) parts sociales sans indication de valeur nominale, au montant de quatorze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.000,-) représenté par cinq millions huit cent soixante-seize mille trente-deux (5.876.032) parts sociales sans indication de valeur nominale, par la réduction du pair comptable de toutes les parts sociales existantes émises par la Société pour un montant de cinq cent quatre-vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 587.589.200,-) et allocation de ce montant de cinq cent quatre-vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 587.589.200,-) à la Réserve Librement Distribuable.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de (i) diminuer la réserve légale excédentaire de la Société d'un montant de cinquante-huit millions sept cent cinquante-huit mille neuf cents vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 58.758.920,-) pour le porter à un montant égal au dixième du capital social de la Société, à savoir mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.400,-) et (ii) d'allouer ce montant de cinquante-huit millions sept cent cinquante-huit mille neuf cents vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 58.758.920,-) à la Réserve Librement Distribuable.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de transférer le montant de trois cent trente-huit millions deux cent quatre mille quarante et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 338.204.041,-) du compte de prime d'émission de la Société à la Réserve Librement Distribuable.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique reconnaît que le montant total de la Réserve Librement Distribuable s'élève à un montant de neuf cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinquante-deux mille cent soixante et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 984.552.161,-).

*Septième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.000,-), représenté par cinq millions huit cent soixante-seize mille trente-deux (5.876.032) parts sociales sans indication de valeur nominale, au montant de quatorze mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.500,-), représenté par cinq millions huit cent soixante-seize mille trente-deux (5.876.032) parts sociales sans indication de valeur nominale,

par l'allocation d'un montant de cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500,-) des profits disponibles au capital social de la Société.

Preuve de l'existence des divers réserves et compte de prime d'émission ci-avant indiqués été rapportée au notaire soussigné par la production d'un bilan de la Société daté du 15 septembre 2015 dûment approuvé.

#### *Huitième résolution*

En conséquence à la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à quatorze mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.500,-) représenté par cinq millions huit cent soixante-seize mille trente-deux (5.876.032) parts sociales sans indication de valeur nominale.»

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter la réserve légale de la Société d'un montant de cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) pour le porter de son montant actuel de mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.400,-) au montant de mille quatre cents cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.450,-) par l'allocation d'un montant de cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) des profits disponibles à la réserve légale de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille huit cents Euros (EUR 4.800.-).

Le montant de cinq cent quatre-vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt neuf mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 587.589.200,-) correspond à la somme de cinq cent trente et un millions quarante-quatre mille six cent dix Euros quatre-vingt-sept Eurocent (EUR 531.044.610,87) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 19 août 2015.

Le montant de cinquante-huit millions sept cent cinquante-huit mille neuf cents vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 58.758.920,-) correspond à la somme de cinquante-trois millions cent quatre mille cent quarante-trois Euros quarante-six Eurocent (EUR 53.104.143,46) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 19 août 2015.

Le montant de trois cent trente-huit millions deux cent quatre mille quarante et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 338.204.041,-) correspond à la somme de trois cent cinq millions six cent cinquante-six mille trois cent trente et un Euros dix-sept Eurocent (EUR 305.656.331,17) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 19 août 2015.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: G. Cafiero et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/19839. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152667/202.

(150168080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**Brasserie 1535 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 115A, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 191.579.

Par la présente, la société BRASSERIE 1535 SARL fait part du changement d'adresse du gérant technique Monsieur BIGARD Jérôme. La nouvelle adresse se situe à L-1725 Luxembourg, 26B, rue Henri VII.

*Pour la société BRASSERIE 1535 SARL*

Référence de publication: 2015151962/10.

(150167129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Brockhaus Private Equity Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.604.

*Auszug aus dem Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 10. September 2015*

1. Der Gesellschafter hat die Kündigung von Frau Salla Komulainen, geboren am 30. April 1970 in Finnland, wohnhaft in 52, rue Rodenbourg, L-6950 Olingen, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer B der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. September 2015 angenommen; und

2. Der Gesellschafter hat Herrn Claes-Johan Geijer, geboren am 15. Juni 1957 in Schweden, wohnhaft in 2, Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer B der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. September 2015 ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. September 2015.

*Für Brockhaus Private Equity Management (Luxembourg) S.à r.l.*

Hana Balajkova

Référence de publication: 2015151963/19.

(150166926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Energy Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.834.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Energy Invest Holding S.A. die am 19. August 2015 in Munsbach stattfand*

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Energy Invest Holding S.A. für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. neu zum Verwaltungsrat zu ernennen:

Herr Frank Rybka (Verwaltungsratsmitglied), geb. am 16.07.1962 in Berlin, beruflich ansässig in 8, rue Fernand Mertens, L- 2148 Luxemburg

Herr Pascal Pech (Verwaltungsratsmitglied), geb. am 05.04.1981 in Saarlouis, beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach

Herr Thomas Leidenberger (Verwaltungsratsmitglied), geb. am 25.09.1965 in Mannheim, beruflich ansässig in, Wolfratshauser Straße 49, 82049 Pullach, Deutschland.

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, Ernst & Young S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Energy Invest Holding S.A. bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Energy Invest Holding S.A. für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 08. September 2015.

*Für Energy Invest Holding S.A.*

*Ein Beauftragter*

Référence de publication: 2015152088/25.

(150167106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

La liste des signatures au 4 septembre 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015151966/9.

(150167344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**Sanogreen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 61.455.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trois septembre,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

T-COMALUX S.A., société anonyme avec siège social à L-2370 Howald, 1, rue Petermelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19.366,

ici dûment représentée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "SANOGREEN S.à.r.l.", avec siège social à L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Am Bruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.455 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 4 février 1998.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68-) (équivalent de cinq cent mille Francs luxembourgeois), divisé en cinq cents (500) parts sociales.

3.- Qu'il est constaté que la soussignée est devenue propriétaire des 150 (cent cinquante) parts sociales de la Société, suite à la fusion par absorption de la société PROMOBE S.A. par la société T-COMALUX S.A., par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 avril 2014, et est ainsi propriétaire de toutes les parts sociales de la Société à la suite de deux cessions de parts sociales en sa faveur de Monsieur Francesco TUVERI et Monsieur Tom Dewar.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2370 Howald, 1, rue Petermelchen.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 970,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015152513/51.

(150167104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.